

2018

CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR

SICAV PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE

Sommaire

CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR.....	1
SICAV PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE	1
1. Données générales : La société de gestion	3
1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	3
1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	3
Notre politique d'engagement actionnarial :.....	4
Notre méthodologie de gestion :	4
1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.	5
1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.	5
Le fonds ou les fonds (gamme) ISR	6
1e) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.	6
1f) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?	7
2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs	7
2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?.....	7
2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse?.....	8
2c) Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?.....	8
2d) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?.....	9
2e) À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?.....	9
3. Processus de gestion.....	9
3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?	9
3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille?.....	9
3c) Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?.....	10
3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG?	10
3e) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?.....	10
3f) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?.....	11
3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?	11
4. Contrôle et Reporting ESG	11
4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?	11
4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?	11

1. Données générales : La société de gestion

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

Agréée en 1999, la société de gestion Phitrust Active Investors a été pionnière dans l'investissement éthique :

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial>

▪ Informations sur la SGP :

PHITRUST
Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF: GP 99-23)
7 rue d'Anjou - 75008 Paris
S.A. au capital de 3.019.930, 09 €
Tél. : +33 (0)1 55 35 07 55

<https://www.phitrust.com/nous-connaître/>

1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Le cadre de notre action est défini par notre charte qui définit les modes de gouvernance et de fonctionnement de la SGP et dessine les lignes d'action de nos activités en les situant dans le cadre de l'Investissement Socialement Responsable.

Principes énoncés dans la charte:

- ✓ **EXCELLENCE** : la performance financière et extra-financière est visée
- ✓ **TRANSPARENCE** : concertation/échange avec les entreprises cotées
- ✓ **LONG TERME** : investir dans la durée
- ✓ **DIALOGUE** : pas d'action contentieuse avec les entreprises ciblées
- ✓ **INDEPENDANCE** : les initiatives sont décidées indépendamment de nos partenaires extérieurs

Pour visualiser notre charte cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://www.phitrust.com/impact-actionnarial/notre-charte/>

Phitrust a signé et participe aux **Principles for Responsible Investment (PRI)** depuis le début de son existence. Phitrust est classé dans la catégorie des **Investment Managers** :

<https://www.unpri.org/organisation/phitrust-144028>

La stratégie de Phitrust est en accord avec le **Principe n° 2 du PRI** et en particulier avec la nécessité d'exercer une action auprès des sociétés émettrices sur les sujets de gouvernance :

<https://www.unpri.org/about/the-six-principles>

Nos initiatives et actions d'engagement publiques sont régulièrement annoncées dans le « **clearinghouse** » qui permet de les faire partager à l'ensemble des signataires des PRI :

<https://www.unpri.org/about/pri-teams/esg-engagements/collaboration-platform>

Phitrust est signataire du **Carbon Disclosure Project**, initiative cherchant à combattre le changement climatique et à protéger les ressources naturelles :

https://www.cdp.net/en/investor/signatories-and-members?anchor=st_member_block_section&authority_type=Signatory&page=1&per_page=all#6b8bec730ee9d291c6487271dff6210d

Ce programme est signé par des investisseurs (*asset owners / asset managers*) et aussi par des sociétés qui utilisent ce cadre pour la conception et la mise en jeu de leur politique environnementale.

▪ **Notre politique d'engagement actionnarial :**

La chronologie des activités d'engagement et de nos initiatives est la suivante :

- **1er temps** : le choix des initiatives :
 - définition et révision des principes retenus par l'OPCVM
 - analyse de la qualité de la gouvernance des sociétés du portefeuille;
 - proposition d'une ou plusieurs initiatives possibles par société;
 - sélection des initiatives par conseil d'administration de la SICAV et par le comité technique
- **2ème temps** : présentation des propositions aux entreprises :
 - lettre confidentielle aux Présidents des sociétés du portefeuille;
 - dialogue avec les entreprises sur les différentes initiatives proposées;
 - analyse des réponses et commentaires des sociétés sur les propositions.
- **3ème temps** : intervention en Assemblée Générale :
 - décision avec nos investisseurs de l'éventualité d'une action publique pour proposer à tous les actionnaires de mettre en œuvre une ou plusieurs des initiatives discutées préalablement avec les sociétés.
 - Présentation du projet à l'ensemble de la communauté des investisseurs.
 - Discussion de l'initiative avec les sociétés concernées.
 - Actions publiques en Assemblée Générale :
 - questions écrites
 - questions orales
 - résolutions
 - Diffusion de nos initiatives publiques dans la presse, dans nos publications et sur notre site Internet.

▪ **Notre méthodologie de gestion :**

La SICAV Phitrust Active Investors France investit en valeurs françaises cotées avec pour objectif de surperformer l'indice CAC40 (dividendes réinvestis) par l'application d'une **méthodologie quantitative de traitement de l'information extra-financière obtenue dans le cadre de son activité d'engagement actionnarial**. Cette méthodologie aboutit à :

- la sur-pondération des sociétés qui ont une bonne gouvernance et sont réactives aux initiatives proposées par la SICAV ;
- la sous-pondération des sociétés ne respectant pas les standards mondiaux de bonne gouvernance et étant peu réactives aux propositions d'amélioration des pratiques en cours.

▪ **Notre politique de vote :**

Notre politique de vote a été définie en 2004 ; elle est consultable sur le page de notre site web :

- <https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/>
- http://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2017/06/Politique_de_Vote.pdf

Dans sa définition, nous travaillons en collaboration étroite avec la société de conseil en politique de vote **PROXINVEST** et par nos participations aux différents forums de gouvernance :

http://www.proxinvest.fr/?page_id=689&lang=en

Depuis 2004, nous sommes membres du Comité technique Gouvernance de l'**Association Française de Gestion (AFG)**:

http://www.afg.asso.fr/?option=com_content&view=frontpage&Itemid=68

et membres de l'**International Corporate Governance Network (ICGN)** :

<https://www.icgn.org/about>

1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.

Phitrust gère trois OPCVM dédiés à l'Investissement Responsable: la Sicav Phitrust Active Investors France, le FCP Phitrust Active Investors Europe et une Sicav d'allocation d'actifs Patrimoine Active Investors.

Pour la gestion des OPCVM, PhiTrust s'appuie sur son équipe interne constituée de six personnes dont deux gérants.

<https://www.phitrust.com/nous-connaître/>

Les données et analyses sur la gouvernance des 40 sociétés sont fournies par **PROXINVEST**. PhiTrust collabore également avec l'**Expert Corporate Governance Services - ECGS**, réseau de sociétés de conseils en gouvernance et proxy européens :

<http://www.ecgs.org/about-ecgs>

1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.

Les investisseurs et prospects sont informés sur les critères de gouvernance pris en compte dans la gestion de la Sicav Phitrust Active Investors France. Les éléments suivants sont disponibles sur le site internet de PhiTrust :

- fiche mensuelle présentant les résultats financiers et les initiatives extra-financières :

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/#caracteristiques>

- prospectus et Document d'Information Clé pour l'Investisseur :

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/#caracteristiques>

Expert et pionnier dans le domaine de l'engagement actionnarial, Phitrust entretient des relations privilégiées avec les dirigeants des entreprises cotées et établit un dialogue sur les problématiques liées à la gouvernance. Chaque année est organisée une table ronde qui réunit le Président d'une société cotée et des investisseurs afin de débattre sur un enjeu de l'ordre de la gouvernance.

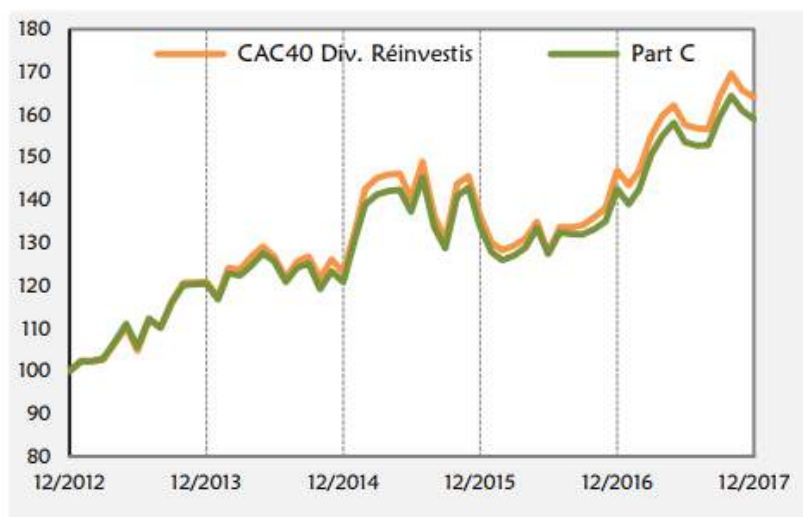
L'équipe est à votre disposition pour vous présenter plus amplement la mission de l'entreprise et plus précisément la prise en compte des critères de bonne gouvernance dans la gestion de la SICAV Phitrust Active Investors France. Vous pouvez prendre contact par email : phitrust@phitrust.com ou via la rubrique « Contact » de notre site web : <https://www.phitrust.com/contact/>

Le fonds ou les fonds (gamme) ISR

1e) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

Nom du fonds	PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE
Création du fonds	22/10/2003
Actif net	27 856 327,74 M€ au 29/12/2017
Devise	Euro (€)
Stratégie ISR	Engagement sur des thématiques de gouvernance
Catégorie de fonds	Indiciel. Actions France
Fonds de fonds	Non
Référence à un indice	CAC 40 dividendes nets réinvestis
Labellisation	Aucune
Total des frais sur encours	0,84% (Parts C et D) / 1,44% TTC (Part A)
Historique des performances financières	Voir ci-dessous graphique de performance.

Performance	Déc.	2017	2016	2015	2014	2013
SICAV Part C	-1,21	+11,46	+6,59	+10,79	+0,33	+20,42
CAC40 div. réinv.	-0,98	+11,69	+7,67	+10,92	+1,73	+20,95



Performance annuelle	1 an	3 ans	5 ans
SICAV Part C	+11,46%	+9,21%	+9,83%
CAC40 div. réinv.	+11,69%	+9,69%	+10,54%

Volatilité annuelle	1 an	3 ans	5 ans
SICAV Part C	10,01%	17,29%	16,12%
CAC40 div. réinv.	10,30%	18,35%	17,03%

Écart de suivi annuel	1 an	3 ans	5 ans
	0,93%	1,74%	1,58%

1f) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

La gestion financière de la Sicav Phitrust Active Investors France s'inscrit dans une démarche d'amélioration des enjeux liés à la gouvernance qui présentent des risques pour les actionnaires minoritaires.

Des initiatives non publiques sont prises pour obtenir des résultats par le dialogue avec les 40 sociétés cotées en France appartenant à l'indice CAC40. L'analyse et la discussion en amont des possibilités d'actions auprès des sociétés émettrices se traduit par une série d'initiatives privées ou confidentielles consistant en des lettres et des rencontres avec les dirigeants de ces sociétés. Certaines de ces initiatives se traduisent par des actions publiques en utilisant les possibilités d'action accordées aux actionnaires minoritaires dans les assemblées générales (vote, questions orales ou écrites, inscription de résolutions externes ou de points à l'ordre du jour, amendements).

Néanmoins, Phitrust n'engage pas de contentieux sur des points de divergence qui peuvent se présenter avec les dirigeants et administrateurs des entreprises visées par une initiative publique.

Les évolutions ou les résultats obtenus grâce à ces initiatives sont prises en compte par les gérants de la SICAV.

La politique d'investissement de la SICAV exclue (sous-pondère) les entreprises impliquées dans la production, le stockage, l'offre, etc. de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, conformément aux lois françaises du 8 juillet 1998 et du 20 juillet 2010.

2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

La SICAV Phitrust Active Investors France axe sa politique d'engagement actionnarial autour de la thématique de gouvernance :

- Le droit des actionnaires,
- L'organisation des conseils,
- La qualité de l'information donnée aux actionnaires.

En matière de gouvernance, nous fondons notre action sur les principes qui sous-tendent notre politique de vote et nous nous référons aussi à quelques codes reconnus tel le **Code Afep-Medef** en France :

http://www.phitrustactiveinvestors.com/data/file/Code_de_gouvernement_entreprises_Afep_Medef_juin_2013.pdf

Les **principes de gouvernance de l'AFG**, pour la France :

<http://www.afg.asso.fr/deontologie-et-gouvernement-dentreprise/recommandations-afg/>

Les **principes de gouvernance de l'ICGN**, pour les autres pays :

<https://www.icgn.org/>

Nous avons établi notre propre politique de vote et notre méthodologie d'analyse des sujets de gouvernance en lien avec la société de conseil et de vote PROXINVEST. Cela nous permet d'identifier des sujets précis qui présentent un facteur de risque pour l'actionnaire minoritaire.

Nous avons mis en place une stratégie d'initiatives qui consiste à dialoguer avec les sociétés émettrices sur les points ayant été identifiés comme facteurs de risques et ayant fait l'objet d'une étude par le Comité Technique et le Conseil d'administration de la Sicav.

2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse?

- **Fournisseurs de données ou analyses externes :**
 - PROXINVEST (Paris)
<http://www.proxinvest.fr/>
 - ECGS (Expert Corporate Governance Service)
<http://www.ecgs.net/>
- **Membres du Comité Technique :**
 - Les dirigeants et analystes de Proxinvest. Le Comité Technique est présidé par Pierre-Henri Leroy, Président de Proxinvest.
 - Les gérants et analystes de Phitrust.
- **Autres :**
 - Représentants des salariés des entreprises (membres des FCPE, syndicats...)

2c) Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

Les principaux critères d'analyse de bonne gouvernance sont les suivants :

- Les **droits des actionnaires** en Assemblée Générale : « **une action, une voix** »
- Le conseil d'administration ou de surveillance : **séparation des pouvoirs, indépendance du conseil et respect du droit des minoritaires**
- La rémunération, l'association des dirigeants et salariés au capital : **transparence et équité des rémunérations**
- L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : **gestion raisonnée des fonds propres**
- L'approbation des comptes et de la gestion: **intégrité des comptes et de l'information**
- L'évolution du capital: **opérations en capital proposées aux actionnaires justifiées et équilibrées**

Ces critères permettent d'établir une grille d'analyse de la gouvernance des sociétés du portefeuille (30 critères). Appliqués sur une durée de 10 ans (depuis la création de la SICAV le 22/10/2003), ces critères permettent de suivre en dynamique l'évolution de la gouvernance des sociétés émettrices.

Voici les **thèmes d'engagement sur la gouvernance** qui ont fait l'objet d'initiatives publiques depuis 2003 par la SICAV et PhiTrust Active Investors :

- La suppression de la limitation des droits de vote
- Les droits de vote double
- La modification du seuil statutaire de déclaration
- Les critères d'attribution des actions gratuites
- La durée et nombre de mandats des administrateurs
- La nomination d'administrateurs libres d'intérêts
- La composition et indépendance des comités spécialisés
- L'émission des BSA ou d'instruments de protection du capital
- Les indemnités de départ et les conditions des plans de retraite
- Le plan de succession des dirigeants
- Le régime de la société en commandite par actions
- Le régime de meilleure gouvernance du droit français
- La rémunération des présidents non exécutifs
- La séparation des fonctions de direction
- La gestion des risques bancaires

- Les conventions réglementées et leurs conséquences
- Les votes sur les rémunérations ("Say-on-Pay" et Loi Sapin II)
- Le respect des dispositions du code Afep-Medef
- Le mécanisme de traçabilité des votes
- Le respect des droits des actionnaires à présenter des résolutions externes

2d) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

La méthodologie d'évaluation de bonne gouvernance s'articule autour des rapports de nos propres analyses de gouvernance (en lien avec PROXINVEST, l'ECGS et l'ICGN).

Les critères d'évaluation retenus concernent la gouvernance des sociétés émettrices du portefeuille (en l'espèce l'indice CAC40) et son évolution au cours des quinze dernières années.

L'évaluation des sociétés est établie en fonction de deux piliers :

- 1- l'évolution de leur gouvernance,
- 2- leur réactivité à nos initiatives privées ou publiques.

2e) À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

L'évaluation de bonne gouvernance est revue trimestriellement. Elle induit les modifications des pondérations des titres du portefeuille de la Sicav Phitrust Active Investors France. En particulier, après la période des assemblées générales d'actionnaires, ce qui permet d'évaluer les évolutions acquises ou attendues par les actionnaires de la société en ce qui concerne la gouvernance.

3. Processus de gestion

3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

L'univers d'investissement de la Sicav Phitrust Active Investors France est prédéterminé puisqu'il s'agit de l'indice CAC40, la SICAV étant un OPCVM indiciel.

Aucun critère environnemental, social/sociétal ou de gouvernance ne conditionne l'univers d'investissement de départ. L'unique condition d'éligibilité est l'appartenance de l'émetteur à l'indice de référence.

3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille?

1. Nous identifions des « événements de gouvernance » intervenus depuis la date de création de la Sicav. Cette analyse permet d'évaluer l'évolution de la gouvernance de chaque société au cours de ces dernières années.
2. Nous étudions l'impact de ces « événements de gouvernance » sur les cours de Bourse des sociétés. Cette analyse stochastique permet de déterminer l'impact positif ou négatif des événements analysés sur l'évolution boursière des sociétés.
3. Nous évaluons la réactivité des sociétés émettrices face à nos initiatives d'engagement. Il en résulte une note de réactivité. Cette notation est basée sur notre méthodologie de dialogue actionnarial utilisé depuis 10 ans dans nos OPCVM.
4. A partir des notations de l'évolution de la gouvernance, de l'impact des « événements de gouvernance » sur le cours de Bourse des sociétés et de la réactivité des sociétés, nous décidons de sur/sous-pondérer chaque titre du portefeuille.
5. Afin de déterminer les pondérations optimales en vue d'obtenir un portefeuille qui surperforme son indice de référence, nous réalisons une dernière étape quantitative de simulations de portefeuilles basée sur une modélisation des cours de bourse des sociétés émettrices.

3c) Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

Avec notre Comité Technique, nous proposons des axes d'engagement au Conseil d'administration de la Sicav. Les contacts avec les sociétés émettrices sont pris et conduits par les gérants du fonds. Toutes les actions d'engagement sont conduites par Phitrust.

La chronologie de nos actions est la suivante:

1. **en septembre de l'année N-1** : réunion du Comité Technique de la SICAV afin de déterminer les sujets d'engagement de la campagne de l'année N.
2. **Deux derniers trimestres de l'année N-1** : envoi de lettres aux dirigeants des sociétés composant le portefeuille.
3. **Premier trimestre de l'année N** : retour de la société sous forme écrite ou orale qui donne lieu à un contact téléphonique ou une réunion en face à face avec les dirigeants de cette société.
4. **Fin du premier trimestre de l'année N** : débriefing de ces réunions auprès du Conseil d'administration qui décide alors de continuer ou l'initiative d'engagement en la portant en débat publique lors de l'assemblée générale des actionnaires.
5. **Second trimestre de l'année N** : vote aux assemblées générales et participation physique des gérants.
6. **Fin du second semestre de l'Année N** : révision avec le Conseil d'administration des résultats de nos initiatives privées et publiques.

Il convient de distinguer entre initiatives privées (lettres, rencontres avec les dirigeants) et publiques (actions aux assemblées générales d'actionnaires) : questions orales, questions écrites, dépôt et inscription de résolutions externes.

A ce jour, Phitrust et la Sicav Phitrust Active Investors France ont déposé **38 résolutions** dans les assemblées générales des sociétés du CAC40 depuis 2003.

Phitrust est le seul actionnaire (hormis quelques FCPE) d'Europe continentale à avoir fait inscrire et voter des résolutions externes dans les assemblées de ces grandes sociétés.

Deux résolutions, ayant obtenu plus de 70% des suffrages, ont été adoptées par les actionnaires : il s'agissait de la suppression d'une clause inscrite dans les statuts de Vivendi (en 2005) et dans ceux d'Alcatel-Lucent (en 2007) et qui emportaient une limitation des droits de vote des actionnaires à 2% et 6%. **Les statuts de ces deux sociétés ont donc été modifiés en conséquence.**

En 2015, les résolutions sur la **suppression des droits de vote doubles** ont obtenu **43%** des suffrages chez ORANGE et **51%** chez VIVENDI.

En 2017, la résolution sur la suppression du droit de vote double chez ACCOR a obtenu **54%** des suffrages.

3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG?

Oui, il existe une politique de vote spécifique intégrant les critères de bonne gouvernance. Notre politique de vote a été définie en 2004. Elle est consultable sur notre site:

- <https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/>
- http://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2017/06/Politique_de_Vote.pdf

3e) Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?

Nous ne pratiquons ni prêt ni emprunt de titres au sein de la Sicav Phitrust Active Investors France.

3f) Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés dans le cadre de la gestion de la Sicav Phitrust Active Investors France.

3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?

Non, mais nous reversons une partie des droits d'entrée à notre Fonds de Dotation Phitrust :
<https://www.phitrust.com/impact-societal/le-fonds-de-dotation/>

4. Contrôle et Reporting ESG

4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifie que la gestion est indicielle et respecte un écart de suivi annuel maximal de 4% entre l'évolution de la Valeur Liquidative de la Sicav Phitrust Active Investors France et celle de l'indice CAC40 dividendes réinvestis.

De plus, le RCCI contrôle le processus de gestion et la méthodologie d'analyse mise en place par le gérant de la Sicav Phitrust Active Investors France.

4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Vous trouverez ci-après les liens qui vous donnent un accès aux supports médias permettant de communiquer sur la gestion de la Sicav Phitrust Active Investors France.

• **Prospectus :**

Le prospectus est diffusé sur le site internet :
<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/#caracteristiques>

Il est en libre accès et a été mis à jour le 13 septembre 2017 :
<https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2016/03/Sicav-PAI-France-Prospectus-13-09-2017.pdf>

• **DICI :**

Le DICI est diffusé sur le site internet :
<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/#caracteristiques>

Il est en libre accès et a été mis à jour le 31 décembre 2016. Cf. le lien pour les différentes parts :
- Parts A
https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2017/05/Sicav-PAI-France-Dici-Part-A-2016_.pdf

- Parts C et D

https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2017/05/Sicav-PAI-France-Dici-Part-C-D-2016_.pdf

- **Fiche produit :**

La fiche produit est diffusé sur le site internet <https://www.phitrust.com/>

Elle est en libre accès et est mise à jour chaque mois :

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/>

- **La page ISR spécifique au fonds :**

La page est accessible sur le site internet <https://www.phitrust.com/> .

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de la stratégie d'investissement:

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/>

- **La page Engagement :**

La page est accessible sur le site internet <https://www.phitrust.com/> .

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de l'évolution de la stratégie d'engagement :

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/>

- **La politique de vote :**

La politique de vote est accessible sur le site internet <https://www.phitrust.com/> .

Elle est en libre accès et est mise à jour en fonction de son évolution.

Ci-après, vous trouverez le lien : <https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/>

http://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2017/06/Politique_de_Vote.pdf

- **Le site internet des fournisseurs d'analyse sur la gouvernance :**

Nous collaborons avec la société de conseil **PROXINVEST**:

http://www.proxinvest.fr/?page_id=31

- **Détail des valeurs en portefeuille :**

Le détail des valeurs en portefeuille est n'est pas accessible sur le site internet. Seules sont données les principales pondérations du portefeuille sur les fiches mensuelles.

<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/#caracteristiques>

PHITRUST

Active Investors France

7 rue d'Anjou - 75008 Paris

Tél.: +33.1.55.35.07.55

www.phitrust.com